

Ord n° 184/2024

**ORDONNANCE**

**TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX DE VERSAILLES**

Nous, Jean-François BEYNEL, premier président de la cour d'appel de Versailles,

Vu les articles L 492-2 et L 492-4 du code rural et de la pêche maritime, dans leur rédaction résultant de la loi N°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,

Vu le décret N°2017-1100 du 15 juin 2017,

Vu l'avis favorable du président du tribunal paritaire des baux ruraux de Versailles en date du 24 avril 2024,

DESIGNONS

en qualité d'assesseur au tribunal paritaire des baux ruraux de Versailles, section baux a ferme, pour une durée six années.

**BAILLEURS NON PRENEURS**

En qualité de titulaire :  
Monsieur Thierry FANOST  
Monsieur Jean-Jacques BILLOUE

En qualité de suppléant :  
Madame Monique REGNAULT  
Monsieur Germain LEMOINE

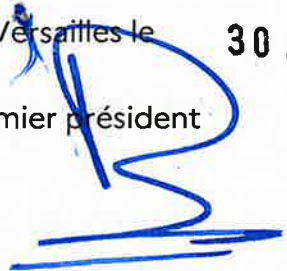
**PRENEURS NON BAILLEURS**

En qualité de titulaire :  
Monsieur Olivier COUPERY  
Monsieur Gaël LEVASSEUR

En qualité de suppléant :  
Madame Sabine CADOUX  
Monsieur Martin FANOST

Fait à Versailles le **30 AVR. 2024**

Le Premier président

  
Jean-François BEYNEL